

Règles spécifiques concernant les activités de “Pet Play” proposées par l’association Pup&Co

Ces activités nécessitent un encadrement particulier

1. Tout participant s’engage à respecter la [“Charte des valeurs de l’association Pup&Co”](#) et les [“Règles générales concernant les activités de l’association Pup&Co”](#)
2. Avant de participer à une activité, assurez-vous d’avoir pris connaissance de son contenu et d’être en accord avec ses règles (par exemple : être à 4 pattes, manger en gamelle ou toute autre posture permettant l’immersion dans le jeu)
3. Avant de participer à une activité, définissez un mot d’arrêt (safeword), des gestes ou une attitude (par exemple : se mettre soi même de côté, reprendre une position debout sur 2 pattes) qui indiquent que vous vous retirez du jeu (temporairement ou définitivement)
4. Avant de participer, faites connaître vos limites sur vos pratiques
5. Le matériel mis à votre disposition et celui des autres participants se doit d’être respecté
6. Toute activité à caractère sexuel ou d’exhibition est strictement interdite dans les zones d’activités de l’association, conformément au Règlement Intérieur.
7. Sauf indication contraire, toute nourriture et boissons extérieures à l’activité sont strictement interdites. De plus, les participants ont l’obligation de signaler leurs éventuelles restrictions alimentaires
8. Le corps organisateur a toute autorité et reste pleinement responsable de la mise en application de ces règles.

Des sanctions sont applicables en cas de non-respect des règles sus-citées, pouvant aller jusqu’à l’exclusion des activités sans remboursement